

# TRANSFORME

## TRANSAction FONcière et Régulation des usages des Milieux aquatiques



Le projet TRANSFORME (2018-2020) a pour objet la régulation des usages sur le foncier et de la gouvernance dans les espaces de fonds de vallée. Ces derniers sont en effet marqués par une complexité croissante du jeu d'acteurs et une implication forte des différents usagers dans les processus de décision. Dans une perspective pluridisciplinaire en sciences humaines, le projet mobilise une approche en termes de « transaction ». Cette approche cherche à appréhender l'ensemble de processus de négociation à l'œuvre dans les opérations de préservation et de restauration menées au sein ou à proximité de milieux aquatiques, lesquelles se formalisent au travers d'actions foncières. L'analyse des processus de négociation et la volonté de proposer une approche plus efficace aux gestionnaires sont les deux principaux objectifs du projet.

### Quel est le point de départ ?

Depuis plusieurs années, tout porteur d'actions de préservation et de restauration fait face à la problématique foncière, en particulier dans les plaines alluviales car celles-ci concentrent les hommes, les aménagements, les activités et les différents types de milieux aquatiques (cours d'eau, annexes hydrauliques, zones humides, nappes). Les actions foncières mises en œuvre sont à la croisée du droit public et du droit privé. Ces actions foncières, qui correspondent de fait à des échanges négociés, entraînent également localement une reconfiguration des usages. Elles recouvrent aussi une dimension stratégique qui dépasse la seule question du droit sur le foncier et des procédures qui en découlent. En effet, derrière la question de la maîtrise et de l'accès au foncier, les jeux de négociation autour d'un ou plusieurs problèmes collectifs sous-tendent les stratégies des acteurs.

L'approche proposée dans ce projet s'appuie sur le concept de **transaction foncière** pour rendre compte de l'ensemble de processus de négociations entre acteurs publics et privés autour du foncier et d'un problème collectif, ici celui de la protection et de la restauration des milieux aquatiques.

#### Figure n° 1. Travaux de restauration sur la Veyle (Ain)

Un nouveau lit a été créé afin de contourner une ancienne gravière. La maîtrise foncière a été essentielle pour la réalisation du projet (Cf. Bonnefond & Fournier, 2013)



### Quels sont les objectifs?

Le projet Transforme a pour objectif de développer un **cadre d'analyse pluridisciplinaire**, ainsi qu'un **outil opérationnel** permettant aux gestionnaires des cours d'eau d'appréhender de façon globale les multiples dimensions que recouvre la question foncière. Ce dernier sera expérimenté et enrichi au travers d'échanges et de retours d'expériences en France et en Europe. Il s'agit notamment de :

- de **qualifier et d'analyser finement les instruments juridiques** aujourd'hui disponibles pour la maîtrise foncière et la régulation des usages dans des contextes de protection des milieux aquatiques ;
- de **questionner ces instruments et leur choix** comme l'expression de la transaction à l'œuvre sur un territoire entre gestionnaires et usagers, et dont découlent in fine de la transaction foncière ;
- de **proposer un cadre permettant aux gestionnaires d'appréhender leurs actions** dans le domaine de la maîtrise foncière comme autant de processus de négociation et de gouvernance.

#### Laboratoires

EA 4630 GeF - Laboratoire Géomatique et Foncier (CNAM)  
UMR 1302 SMART-LERECO (INRA – Agro Campus Ouest)  
UMR 7324 CITERES (CNRS - Université de Tours)  
UMR 5281 ART-DEV (CNRS – Université Montpellier 3)  
EA 7352 CHROME (Université de Nîmes)

#### Partenaires locaux

Établissement Public Territorial de Bassin de la Dordogne (EPIDOR)  
Association Rivières Rhône-Alpes-Auvergne (ARRAA)

#### Coordinateur

Mathieu Bonnefond  
Le Cnam/École Supérieure des Géomètres et Topographes  
Mathieu.bonnefond@lecnam.net

## Organisation générale du projet TRANSFORME

Imaginé dans une **logique multi-partenaire**, le travail de recherche est organisé en trois étapes :

### Etape 1 : Analyser et observer

Dans le déroulé du projet, la première étape correspond au temps de élaboration du cadre d'analyse du projet puis à celui de la réalisation des études de cas. Ces dernières seront menées sur les territoires de 3 bassins versants : la Dordogne, le Cher et la Reyssouze. Dans chacun de ces bassins, des partenariats ont pu être établis avec les principaux gestionnaires en charge de la gestion des cours d'eau.

### Etape 2 : Expérimenter, échanger, co-construire

Durant la seconde étape s'échelonneront d'abord des temps de rencontre entre chercheurs et acteurs afin de tirer les premiers enseignements des études de cas et de mettre en perspective ces résultats avec des expériences menées dans d'autres contextes régionaux ou nationaux. Par la suite, ce travail d'échange permettra de formaliser une méthodologie d'élaboration de stratégies foncières pour la préservation des milieux aquatiques et aboutira au lancement d'une expérimentation dans le bassin de la Dordogne.

### Etape 3 : Proposer et valoriser

Enfin, la troisième étape correspond au temps de valorisation et de diffusion des résultats du projet tant dans le cadre académique qu'après d'un public de gestionnaires et de partenaires institutionnels. Un certain nombre de produits (livrables) seront conçus pour être adaptés à ces différents interlocuteurs.

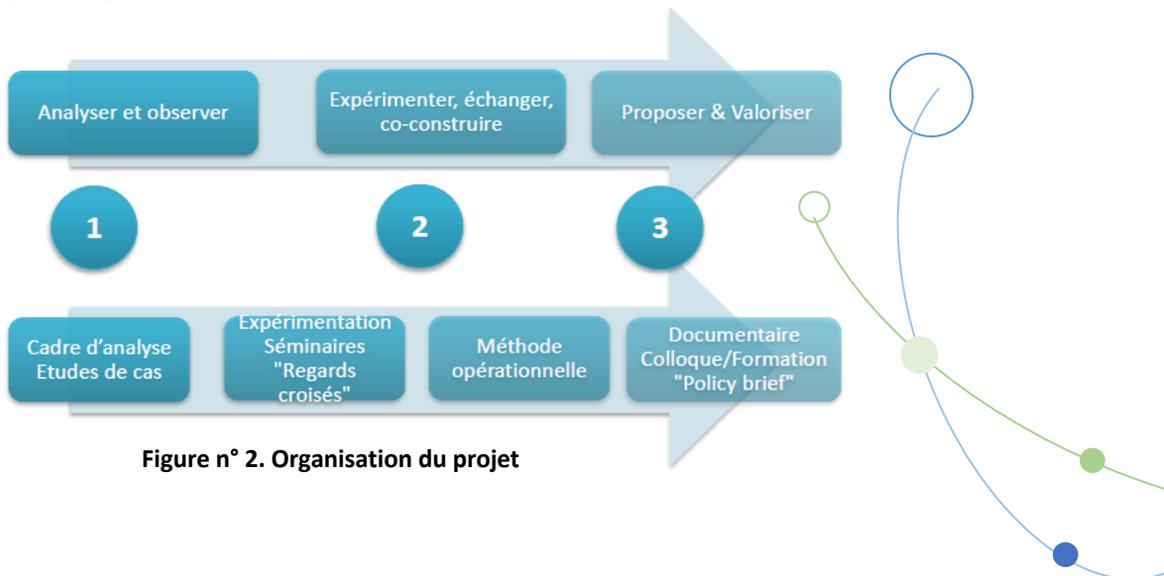


Figure n° 2. Organisation du projet

## Le Consortium

Le projet TRANSFORME s'inscrit dans la suite logique de plusieurs projets de recherche engagés ces dernières années. Le consortium est composé de chercheurs aux compétences robustes dans le domaine et issus de **disciplines variées** (Droit public et Droit privé, Aménagement de l'espace-Urbanisme, Géographie, Economie). Le consortium regroupe **plusieurs centres de recherche** :

- EA 4330 Laboratoire Géomatique et Foncier (GeF)
- UMR 1302 SMART-LERECO
- EA 7352 Laboratoire CRHOME
- UMR 5281 ART-DEV
- UMR 7324 CITERES

Un **comité d'expertise** constitué de chercheurs français et internationaux reconnus dans le domaine viendra en appui du Consortium.

## Partenariat

Le consortium s'appuie également sur l'expertise d'un panel de gestionnaires partenaires, notamment dans le cadre du **comité de pilotage coordonné par l'AFB**. Deux partenaires sont directement associés à la démarche, **l'EPTB Dordogne (Epidor)** et **l'Association Rivières Rhône-Alpes-Auvergne (ARRA<sup>2</sup>)**. Les partenaires institutionnels du projet, le comité de pilotage et l'AFB sont directement associés aux différents travaux du projet. Une dynamique de co-construction de l'analyse est essentielle à la réussite du projet. L'AFB est associée à la coordination du projet.

## Quelles sont les finalités opérationnelles ?

Le projet TRANSFORME a été élaboré en étroite collaboration avec les problématiques des acteurs de la protection et de la restauration des milieux aquatiques. Les finalités opérationnelles sont de plusieurs ordres :

- **rendre compte des arrangements** qui s'établissent localement entre l'action publique, ses objectifs et les usages locaux du foncier ;
- mettre en exergue les **"points sensibles" ou les "bonnes pratiques"** observés dans les sites d'étude ;
- proposer **des outils méthodologiques et juridiques** pour les porteurs de l'action publique environnementale. Localement, les acteurs publics peuvent ne pas avoir une vision claire des instruments mobilisables ou peuvent mobiliser des instruments juridiques ou des ressources qu'ils maîtrisent mais sans véritablement avoir de retour d'expérience sur leurs atouts ou leurs contraintes ;
- mettre en **exergue les opportunités mais aussi les limites** de la transaction foncière.

## Une démarche de co-construction à différentes échelles

### Analyser à l'échelle nationale et européenne

Proposer un **état des connaissances pluridisciplinaire** (droit, analyse des politiques publiques, économie, géographie...) en France et dans plusieurs pays européens des modalités d'utilisation des instruments de la maîtrise du foncier dans toute leur diversité pour la préservation des milieux aquatiques.

### Analyser à l'échelle locale

Analyser des **situations concrètes de mise en œuvre d'actions foncières** pour la protection et la restauration des milieux aquatiques dans **trois bassins versants : le Cher, La Dordogne et la Reyssouze**.

### Echanger en France et en Europe

Confronter les résultats des études de cas et recueillir des retours d'expérience avec différents porteurs de projet de préservation des milieux aquatiques. Pour cela plusieurs **séminaires d'échanges « Regards croisés »** seront organisés dans différentes régions de France (Rhône-Alpes-Auvergne, Ile de France, Alsace). Un séminaire d'échanges à dimension européenne sera aussi organisé.

### Expérimenter au niveau local

**Co-élaborer une stratégie foncière** et **tester les outils méthodologiques** dans le cadre d'opérations concrètes avec les acteurs locaux sur le **bassin de la Dordogne**.

## Les terrains d'étude

Les **trois terrains d'étude, Le Cher, la Dordogne, la Reyssouze**, sont répartis dans **trois grands bassins hydrographiques** (Adour-Garonne, Loire-Bretagne et Rhône-Méditerranée). Ils ont été choisis pour leur diversité tant en termes d'enjeux, que d'acteurs et d'actions et dans le cadre de partenariats locaux et régionaux.

Figure n° 3. Localisation des terrains d'étude



## Résultats attendus

L'étape 1 « **Analyser et observer** » est un temps de consolidation autour de la question de la maîtrise foncière pour la préservation des milieux aquatiques. Elle devra aboutir à la formalisation d'un état des connaissances actuelles dans ce domaine, tant en France que dans certains pays européens.

L'étape 2 « **Echanger, co-construire et expérimenter** » correspond tout d'abord à un temps de partage des résultats entre chercheurs et gestionnaires impliqués dans le projet mais également de mise en perspective de ces derniers avec des expériences menées sur d'autres territoires. De ces échanges, doit découler *in fine* la formalisation d'une méthode d'évaluation et le choix des instruments de maîtrise foncière dans le cadre d'actions de préservation et de restauration des milieux aquatiques.

Enfin, les résultats attendus pour l'étape 3 « **Proposer et valoriser** » correspondent aux produits finaux du projet :

-La mise en place d'une **méthode multi-critères de choix des instruments** juridiques de maîtrise foncière et d'une **méthode d'élaboration d'une stratégie foncière locale**.

-La **diffusion des résultats et connaissances** acquises tant au sein de la communauté scientifique que parmi les gestionnaires (avec la publication entre autres d'un mémento technique, des études de cas et restitutions des séminaires, ainsi que d'un *Policy Brief* final).

## Livrables opérationnels attendus

Diffusion en direction des gestionnaires	Diffusion de portée générale
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Mémento technique (valorisant les états de l'art académiques)</li><li>▪ Fascicules de restitution des études de cas et des 5 séminaires « Regards croisés »</li><li>▪ Grille multi-critères d'évaluation des instruments juridiques de maîtrise foncière et cadre méthodologique.</li><li>▪ Compte-rendu de l'expérimentation (Dordogne)</li><li>▪ <i>Policy brief</i> final</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ La création de pages Web dédiées aux travaux du projet et à ses résultats</li><li>▪ La réalisation d'un web documentaire en français retraçant le questionnement initial du projet, son itinéraire, sa méthode et ses principaux résultats. Ce support audiovisuel prolongera le dialogue déjà établi avec les acteurs. Une restitution avec projection à l'ensemble des acteurs impliqués sera prévue.</li></ul>

## Pour aller plus loin...

- BONNEFOND M. & FOURNIER M. (2013) *Maîtrise foncière dans les espaces ruraux. Un défi pour les projets de renaturation des cours d'eau*, Revue Économie rurale, numéro 334, 2013/2, pp. 55-68.
- BONNEFOND M., FOURNIER M., SERVAIN S., GRALEPOIS M. (2017) *La transaction foncière comme mode de régulation en matière de protection contre les inondations. Analyse à partir de deux zones d'expansions de crue : l'île Saint Aubin (Angers) et le déversoir de la Bouillie (Blois)*. Revue Risques Urbains / Urban Risks, Vol 17- 2-Faire la ville résiliente pour faire la ville plus sûre. ISTE Editions

Le projet transforme est financé dans le cadre de l'appel à projet de recherche 2017 de l'AFB « L'action foncière au service de la préservation et de la restauration des milieux aquatiques. D'une bonne gestion des conflits d'usage à une gouvernance territoriale durable »